



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 08/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 12'000.-- TTC pour le
remplacement de four de l'auberge communale d'Arzier

Délégué municipal

M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'auberge d'Arzier, propriété communale, a été restaurée en 2010. Plus de 10 ans après la restauration de ce bâtiment, certains équipements montrent des signes de faiblesse, tel est notamment le cas du four.

Bien que la situation sanitaire actuelle mette en péril les activités de la restauration, il n'en demeure pas moins que ces équipements sont les outils de travail de nos tenanciers et que nous nous devons, en notre qualité de propriétaire, de pourvoir les locaux que nous louons d'un matériel efficace et en état de marche.

2. Descriptif

Conscients que le four actuel fonctionne encore, un changement à court terme apparaît tout de même inévitable. En effet, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que ce dernier tombe définitivement en panne avant de penser à son remplacement.

C'est à l'aune de cette considération, que la Municipalité a requis des offres pour procéder au remplacement du matériel devenu vétuste et dépose la présente demande de crédit.

3. Coûts

Après l'étude des offres reçues, les coûts d'un remplacement se présentent comme suit :

Equipements thermiques (four et accessoires)	CHF	9'032.80
Forfait pour livraison et pose	CHF	450.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	9'482.80
TVA 7.7%	CHF	730.20
Sous-total TTC	CHF	10'213.--
Divers et imprévus	CHF	1'787.--
Total TTC	CHF	12'000.--

4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 1'266.-- TTC.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 08/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 12'000.-- TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 08/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 12'000.- - TTC pour le remplacement du four de l'auberge communale d'Arzier.
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
Louise Schweizer

The seal of the Municipality of Arzier - Le Muids is circular with a blue border. Inside the border, the text 'MUNICIPALITE' is at the top and 'ARZIER - LE MUIDS' is at the bottom. In the center, there is a shield with a crown on top. The shield contains the words 'LIBERTE' and 'PATRIE'. The shield is flanked by two stars.

Le Secrétaire
Quentin Pommaz